

BEPIDS - Résumé

Les tensions géopolitiques actuelles ont encore souligné la nécessité d'une autonomie stratégique, notamment en matière de défense et de sécurité. Une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) solide est une condition essentielle à cette autonomie. Au niveau national également, la Belgique a besoin d'une base industrielle et technologique de défense (BITD) solide pour maintenir des capacités industrielles militaires de base et une « sécurité d'approvisionnement » en produits de défense essentiels afin de garantir sa sécurité nationale, ainsi que pour contribuer, grâce à ses capacités scientifiques, technologiques et industrielles, à la BITD afin de renforcer la sécurité collective et l'autonomie stratégique de l'UE et de l'OTAN. Il est donc important pour la Belgique de développer une stratégie pour soutenir la recherche, l'innovation et le développement dans la BE-BITD. La stratégie belge pour l'industrie et la recherche en matière de défense (Defence Industry and Research Strategy - DIRS), lancée en 2022, va dans ce sens. Comme indiqué dans le plan STAR de la défense belge, plusieurs lacunes en matière d'information subsistent pour mettre en œuvre correctement la DIRS belge. Le projet BEPIDS se concentre sur la fourniture de données pour certains points clés ouverts de la DIRS. La recherche vise principalement à combler une lacune dans la connaissance de ce qu'englobe exactement la BITD élargie. L'objectif principal de la recherche est donc de fournir une analyse de la BITD belge afin de combler cette lacune au niveau belge et de permettre un soutien plus ciblé du potentiel scientifique, technologique et industriel national pour atteindre les objectifs de la DIRS. Les questions suivantes sont au cœur de la recherche :

1. Qu'est-ce que la BITD belge et quelles sont les entités juridiques qui en font partie ?
2. Comment la BITD belge peut-elle être soutenue dans le cadre de la réglementation européenne relative à la politique de concurrence et aux aides d'État ?

Le projet se compose donc d'une partie « cartographie »/base de données et d'une partie « soutien ».

Pour la partie cartographie, les principaux objectifs sont de définir le terme « BE-DTIB (BE-BITD en français) » par le biais d'une analyse comparative d'études de cas (1) ; de trouver des données et du contenu dans une base de données contenant les entités juridiques formant la BE-BITD pour ensuite analyser la BE-BITD afin d'identifier les niches et les caractéristiques (2) ; et d'analyser l'écosystème de défense belge sur la scène internationale en analysant le positionnement de la BE-BITD dans le EDF ('European Defence Fund') et ses précurseurs (3).

La partie relative au soutien se concentre sur la manière de fournir un soutien qui soit juridiquement conforme à la législation de l'UE. Les principaux objectifs sont de comprendre dans quelle mesure l'article 346 du TFUE peut être utilisé comme dérogation à l'interdiction des aides d'État, comment les aides d'État compatibles peuvent être utilisées pour soutenir la BE-BITD et de développer une courte boîte à outils politique qui peut être utilisée pour comprendre et naviguer dans les dérogations et les motifs d'exclusion existants pour les aides d'État et les marchés publics.

Résultats

Analyse cartographique

- Defining the BE-DTIB through Multiple Case Study Analysis. [\[Link\]](#)
- Operationalizing the BE-DTIB definition: mapping and analysis of the BE-DTIB. [\[Link\]](#)
- Belgium in the EU defence ecosystem: EDF and precursor analysis. [\[Link\]](#)

Base de données

- Liste des entités faisant partie de la BE-BITD [Interne seulement – non publié]
- BE-BITD dataset [Interne seulement – non publié]
- Draft dashboard et Powerbi. [Interne seulement – non publié]

Soutien

- Article 346(1) TFEU and Strategic Autonomy: A possible Loophole to Grant State Aid in the Context of Geopolitical Struggles? [\[Link\]](#)
- A State aid framework [\[Link\]](#)
- Policy toolkit [\[Link\]](#)
- R&D in the Defence Sector: How to Close the commercialization Gap? [Research paper [Link](#)]
- Can the “buy European” requirement counter the challenges of the European Defence Technological and Industrial Base? A critical perspective on EDIS and EDIP. [\[Link\]](#)
- EDIS: What does it mean for Belgium? [\[Link\]](#)
- The European Defence Industrial Strategy and Its Implementing Regulation Viewed Through Procurement Law Spectacles- [\[Link\]](#) [\[Link\]](#)
- Access to finance for the BE-DTIB: time for action. [\[Link\]](#)

Autre

- Interview dans Trends 23/01/2025, Groeikansen en werkpunten voor de Belgische defensie industrie. [\[Link\]](#)
- Saisie pour un rapport VARIO: Opportunités et noden voor een brede Vlaamse Defensie-Industrie en Defensie Innovatie Deel 1 & Deel 2. [\[Link 1\]](#) [\[Link 2\]](#)
- Présentations [\[Link\]](#)
- *Pour d'autres produits, voir le site Web du GeoEconomics Group [\[Link\]](#)*

Principales conclusions/recommandations

- Pour une utilisation efficace de la BITD et de la base industrielle sous-jacente, il convient de mettre davantage l'accent mis par la Wallonie sur la défense, tandis que la Flandre et Bruxelles devraient principalement se concentrer sur la promotion des retombées des technologies à double usage et motiver les entités juridiques à se positionner de manière plus proactive comme étant pertinentes pour la BITD BE-UE-OTAN.
- Intégrer/promouvoir l'orientation dans les clusters actuels (par exemple les « Speerpuntclusters » en Flandre, si cela est autorisé par les « clusterpactes » actuellement signés). Outre le regroupement axé sur la défense, les mécanismes de regroupement non axés sur la défense existants au niveau régional pourraient également être mis à profit pour contribuer à la BITD en incluant plus activement la défense dans ces mécanismes afin de promouvoir les retombées.
- Envisager d'aligner le DIRS afin de tirer parti des atouts belges au sein de l'écosystème de défense de l'UE et de s'aligner sur les principaux aspects de la défense belge, tels que la base industrielle et technologique sous-jacente de la principale industrie de défense auto-identifiée en Belgique et sa position à l'exportation.
- Veiller à ce que les programmes de financement nationaux spécifiques à la défense complètent le financement de l'UE.

- Envisager de diversifier l'alignement du financement delta (cf. DIANA et le fonds d'innovation de l'OTAN à d'autres programmes de défense tels que EDF, mais aussi à BE-DIRS et à la participation (potentielle) belge au SCAF.
- Mettre en place une plateforme de coordination interfédérale (cf. Proposition coopération interfédérale), de préférence en utilisant le mécanisme de gouvernance BE-DIRS, afin d'aligner et de coordonner la coopération entre les différentes entités fédérées ayant des compétences distinctes.
- Utiliser l'article 346(1) du TFUE lorsque cela est nécessaire pour garantir des intérêts essentiels de sécurité bien définis et consulter la Commission européenne pour assurer l'alignement.
- Dans la mesure du possible, il est préférable d'utiliser des dérogations en matière d'aides d'État à l'interdiction des aides d'État énoncée à l'article 107, paragraphe 1, du TFUE et des exemptions prévues dans la directive de l'UE sur la défense et la sécurité pour les marchés publics. En ce qui concerne en particulier les compétences régionales, le cadre des aides d'État peut être utilisé lorsque cela est nécessaire et jugé nécessaire pour contribuer à l'autonomie stratégique et aux capacités/capacités industrielles et innovantes de défense de l'UE/de l'OTAN.
- Étant donné que la Belgique consacre peu de son budget de R&D à la défense, il faut envisager de transférer une partie du budget de R&D vers la défense afin de s'aligner sur les pairs et de respecter les engagements pris par la Belgique en matière de dépenses en recherche et technologie de défense (R&T).
- Communiquer clairement sur la nécessité pour les établissements d'enseignement supérieur, en particulier ceux de la Communauté flamande, d'être un acteur actif.
- Utilisez les meilleures pratiques en matière de gestion des données en incluant les numéros d'entité juridique de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) lors de la mise en place de bases de données ou dans 'reporting'.
- Poursuivre les recherches sur la manière d'engager les marchés financiers pour éviter la « vallée de la mort ».
- Poursuivre les recherches et répondre aux préoccupations relatives à l'interprétation ESG (cf. EDIS sur l'interprétation erronée des critères ESG pour les activités liées à la défense).
- Suivre plus attentivement l'impact du soutien à la recherche et au développement liés à la défense et son rendement économique, scientifique et social.